

DE VILLE
EN VILLE

BORDEAUX

Rassemblements
pour Mireille Knoll

Rescapée de la Rafle du Vél'd'Hiv, Mireille Knoll, a été assassinée la semaine dernière dans son appartement parisien. Le parquet a retenu la piste de l'assassinat antisémite. À la mémoire de l'octogénaire, la Licra appelle à un rassemblement, ce soir, à 18 h 30, sur le parvis des Droits de l'Homme, devant l'école de la magistrature. Le Consistoire israélite, le Crif Aquitaine et l'Union des étudiants juifs de France organisent ensuite, vers 19 h 30, une marche silencieuse du Fort du Hâ à la synagogue. Une prise de parole est prévue à 20 heures.

Une nuit citoyenne

Dans le cadre du Printemps citoyen, Bordeaux organise ce mercredi la Nuit citoyenne. Tous les habitants sont invités à débattre sur ce qui permet de « faire ville ensemble ». « Parce que le débat citoyen est au cœur de notre démocratie, la Nuit citoyenne est l'occasion de se rencontrer, d'exprimer des idées qui pourront se transformer en réalisations concrètes avec le soutien de la municipalité ». 24 rendez-vous sont programmés dans toute la ville. Les échanges se dérouleront entre 16 et 23 heures. A Bordeaux, un appel à projet permettra la réalisation de certaines idées qui auront émergé lors de ces rencontres. Les projets ainsi retenus seront présentés au mois de juillet et feront l'objet d'un vote sur le site Internet de la mairie. Ceux recueillant le plus de voix pourront être soutenus à hauteur d'une somme maximale de 20 000 euros après approbation du Conseil municipal en septembre. Programme sur www.bordeaux.nuitcitoyenne.fr

MÉRIGNAC

Voyage musical au Burck

« Petits pas voyageurs », un spectacle musical (en cours de création), produit par le Krakatoa en partenariat avec l'Iddac et écrit, composé et interprété par Ceiba et Laura Caronni, sera présenté ce mercredi à la médiathèque du Burck. Une création poétique avec violoncelle et percussions qui invite au voyage. Première séance à 10 heures pour les assistantes maternelles. Seconde séance à 10 h 45 (tout public). Bibliothèque du Burck, avenue Robert-Schumann. Réservation : 05 56 15 13 96 ou 05 57 00 02 20.

Trans'Cub veut réduire la facture d'eau de 600 euros

BORDEAUX Défendant les abonnés, l'association dénonce en justice la rentabilité assurée à la Lyonnaise par le contrat de l'eau : 14 % par an, contre 3 à 5 % ailleurs en France

DENIS LHERM
d.lherm@sudouest.fr

Titulaire du marché de l'eau potable dans l'agglomération de Bordeaux depuis 1991, la Lyonnaise (devenue aujourd'hui Suez Eau France) réalise-t-elle des profits anormalement élevés, au détriment des abonnés ? C'est la conviction de l'association Trans'Cub, qui révèle que la Lyonnaise bénéficie à Bordeaux d'une rentabilité de 14%, alors que la moyenne en France serait comprise entre 3 et 5 % de taux de profit pour les contrats de l'eau.

Selon Trans'Cub, en revenant à une rentabilité du contrat plus proche de la moyenne des villes françaises, les abonnés de Bordeaux pourraient « espérer une ristourne de 600 euros en moyenne sur [leur] facture d'eau : 180 euros remboursés d'ici la fin de l'année 2018, et [leur] facture réduite de 140 euros par an sur trois ans ».

Pour cela, il faudrait que Bordeaux Métropole dénonce le contrat de l'eau. Elle aurait pu le faire en 2012, les lois Sapin et Barnier sur la prévention de la corruption limitant les contrats de l'eau à une durée maximum de vingt ans (celui de Bordeaux court sur trente ans). La CUB disposait du cadre légal, mais elle n'avait pas la volonté politique. En effet, au lieu de le rompre, la CUB du président Vincent Feltesse avait au contraire choisi de laisser courir le contrat de la Lyonnaise jusqu'à son terme, c'est-à-dire 2021.

Cette décision a été attaquée par Trans'Cub, qui a perdu devant le tribunal administratif. La procédure se poursuit aujourd'hui devant la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Jurisprudence récente

Outre les lois Sapin et Barnier, Trans'Cub met en avant une jurisprudence récente. Le tribunal administratif de Lille vient en effet de confirmer que c'est à raison que deux contrats d'affermage de distribution d'eau signés avec Veolia ont été déclarés caducs.

La justice administrative lilloise ne s'est pas bornée à une analyse comptable, elle a pris en compte l'économie globale du marché pour



Jacques Dubos, président de Trans'Cub, Patrick du Fau de Lamothe, expert en finances, Denis Teisseire, fondateur de l'association, et François-Xavier Lagrue, spécialiste de l'eau. PHOTO S. LARTIGUE

arbitrer en défaveur de Veolia. Pour Denis Teisseire, cette décision est un motif d'espoir. De son point de vue, les profits de la Lyonnaise à Bordeaux sont assimilables à du « racket ». L'association écrit que « les bénéfices de la Lyonnaise [...] explosent après 2015. Ils passent de 55 millions d'euros en vingt-trois ans (depuis 1992) à 259 millions d'euros au 31 décembre 2021 ».

Retour sur l'audit de 2004

Patrick du Fau de Lamothe ajoute que ce contrat comporte « deux éléments de rentabilité extraordinaire : le taux de marge de 14 % et la rentabilité des capitaux investis, qui atteint 16 %. Ces chiffres ne sont pas contestés par la Métropole, mais ils ne sont pas non plus livrés de façon explicite aux élus. À Bordeaux, la Lyonnaise se gave grave ». L'association se montre extrêmement critique à l'encontre des élus, accusés de protéger les bénéfices de son délégataire plutôt que le portefeuille de ses administrés.

« Ne pas diffuser »

Pour essayer d'en convaincre la cour administrative d'appel, elle vient de lui livrer une note interne du contrôle de gestion de la Communauté urbaine de Bordeaux, datée de 2004, document qui illustrerait une entente (elle parle de « collusion ») entre élus et fonctionnaires pour taire les résultats d'un audit sur le marché de l'eau. Cet audit avait été stoppé net, en septembre 2004, sous la présidence d'Alain Juppé. Motif ? Il allait dans le sens de ce que dénonçait alors Trans'Cub, affirment les responsables de l'association. Dans le document qu'ils ont livré à la cour, mais aussi à la presse cette semaine, on peut lire que « Trans'Cub pourra trouver dans l'audit financier des arguments confor-

tant son argumentation dont le principal est l'importance des taux, sa conséquence sur la « surévaluation » des coûts calculés et ses corollaires : la « surévaluation » du prix de l'eau et de la marge réelle du contrat... Le rédacteur de la note conseillait alors de « tout mettre en œuvre pour ne pas diffuser les résultats de l'audit »...

Selon Patrick du Fau de Lamothe et Denis Teisseire, les chevilles ouvrières de Trans'Cub, les mêmes logiques de protection de la Lyonnaise sont toujours à l'œuvre aujourd'hui, au sein de la Métropole. Interrogé sur le sujet lundi, Alain Juppé a écarté l'idée de rompre le contrat passé avec la Lyonnaise. De son point de vue, les accusations de Trans'Cub ne sont pas fondées juridiquement et une rupture anticipée du contrat coûterait très cher en indemnités à la Métropole. De son côté, une procédure étant en cours, la Lyonnaise ne souhaite pas se prononcer sur le sujet.

SÉRIE SPÉCIALE

DU 29 AU 31 MARS

Créonnais : Les déplacements boulot dodo ça devient galère

Les trois routes qui coïncent, vos témoignages.

Fargues enfin la déviation.

Téléphérique, bateau-bus : rêvons des transports de demain.

Rendez-vous dans votre journal chez votre marchand de journaux ou sudouest.fr

Partageons plus que l'information

SUD
OUEST